

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 14704**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER spécialité Arts et Technologies Numériques

Nouvel intitulé : Création Numérique

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Haute Bretagne Rennes II, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'université Rennes 2, Recteur Chancelier des Universités

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

132 Arts plastiques, 133 Musique, arts du spectacle, 134 Autres disciplines artistiques et spécialités artistiques plurivalentes

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- conseiller artistique : il participe à la conception de programmes pour la production et la diffusion de produits artistiques, dans le cadre d'institutions et d'entreprises culturelles.
- organisateur d'activités artistiques : il met en place des programmes artistiques spécifiques tels que des événements ponctuels ou des festivals de grande ampleur, au sein d'une équipe et en liaison avec les collectivités territoriales
- consultant d'entreprise de production et de diffusion artistiques : il est chargé d'initier et de développer des activités commerciales et industrielles et la mise au point de nouveaux produits, de leur commercialisation, et de la conception et développement d'activités de service.
- enseignant et animateur : il intervient directement auprès d'un public d'apprenants pour transmettre des connaissances culturelles, théorique et pratiques.
- artiste : il développe une activité de recherche novatrice dans le domaine artistique.
La formation permet de développer les compétences suivantes :
 - étudier des productions artistiques où interviennent les technologies numériques
- analyser les pratiques artistiques contemporaines, en comprendre les enjeux, cerner les champs d'action des artistes et leurs influences
- avoir une vision théorique et critique permettant de comprendre les enjeux du numérique (concepts et enjeux spécifiques de l'art numérique).
- développer un regard analytique sur l'environnement et la création numérique, à travers un ensemble de données, de thèmes et de points de vue
- articuler une réflexion théorique et une réalisation artistique
- utiliser les technologies numériques dans le cadre d'une recherche concernant les outils et technologies innovantes en art
- produire un projet artistique avec les technologies numériques dans le cadre d'une recherche universitaire.

Compétences transversales :

- maîtriser les langues et l'informatique
- maîtriser des différents outils de communication
- avoir de bonnes capacités rédactionnelles
- être capable de travailler d'une façon autonome et en équipe
- conduire un projet, animer un groupe de travail
- effectuer une recherche documentaire

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Cette spécialité permet l'insertion des étudiants dans tous les métiers concernant les arts et leur rapport aux technologies numériques, aussi bien au sein des établissements de recherche, de formation que dans les institutions culturelles ou les entreprises du secteur.

1) Champ Métiers de la culture

Métiers de la culture, aussi bien au sein des établissements de production et de diffusion qu'auprès des collectivités publiques.

2) Champ Métiers de la formation

Enseignants ou futurs enseignants en charge des applications artistiques nées des technologies numériques dans les établissements d'enseignement, formateurs dans les milieux associatifs ou socioculturels.

3) Champ Métiers artistiques

Artistes et interprètes sortis des formations professionnelles spécialisées qui souhaitent approfondir

leurs connaissances théoriques dans les disciplines qu'ils pratiquent.

- designer sonore,
- directeur artistique d'institutions et d'entreprises liées à la musique comme les studios de production musicale,
- expert en infographie consultant multimédia,
- web designer,
- chef d'entreprise dans le graphisme multimédia,
- chef de projet multimédia,
- chef de création artistique,
- directeur artistique,
- concepteur artistique,
- concepteur multimédia,
- chargé de production et / ou de diffusion
- artiste plasticien,
- musicien,
- formateur,
- designer sonore / graphique,
- infographiste,
- conseiller artistique,
- chef de studio de créations graphiques

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1205 : Réalisation de contenus multimédias

G1202 : Animation d'activités culturelles ou ludiques

E1101 : Animation de site multimédia

E1104 : Conception de contenus multimédias

B1101 : Création en arts plastiques

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Semestre 3

UE Savoirs Fondamentaux - 5 ECTS

Séminaire thématique pluridisciplinaire de l'équipe Arts, pratiques et poétiques (36H CM)

UE Spécialisation recherche - 25 ECTS

Séminaire de formation à la recherche (35 H CM)

Séminaire thématique disciplinaire (35 H CM)

Semestre 4

UE Savoirs Fondamentaux - 5 ECTS

Séminaire thématique disciplinaire (20H CM)

UE Spécialisation recherche - 25 ECTS

Séminaire de formation à la recherche: mémoire (24H CM)

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Commission pédagogique (enseignants chercheurs, professionnels)
En contrat d'apprentissage	X	
Après un parcours de formation continue	X	Commission pédagogique (enseignants chercheurs, professionnels)
En contrat de professionnalisation	X	Commission pédagogique (enseignants chercheurs, professionnels)
Par candidature individuelle	X	Commission pédagogique (enseignants chercheurs, professionnels)
Par expérience dispositif VAE	X	Jury VAE : enseignants chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale**Référence du décret général :**

Arrêté du 25 avril 2002 - JO n°99 du 27 avril 2002

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Décret n° 2002-590 du 24/04/2002 publié au JO n° 98 du 26/04/2002

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

L'observatoire des parcours étudiants et de l'insertion professionnelle de l'université Rennes 2 diffuse les statistiques sur le site Internet de l'université Rennes 2 :

<http://www.univ-rennes2.fr/suio-ip/que-deviennent-etudiants-rennes-2>

Autres sources d'information :

L'Observatoire des Parcours Etudiants et de l'Insertion Professionnelle (OPEIP) de l'université de Rennes prend en charge le suivi des étudiants.

[Université Rennes 2](#)

Lieu(x) de certification :

Université Haute Bretagne Rennes II : Bretagne - Ille-et-Vilaine (35) []

Université Rennes 2

Place du Recteur Henri Le Moal

CS24307

35043 Rennes cedex

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Rennes 2

Historique de la certification :

Le ministère et l'université Rennes 2 ont choisi depuis 2004 de développer l'enseignement et la recherche autour des arts numériques en acceptant la création de cette formation. Elle prolonge et surtout complète ainsi logiquement les formations déjà existantes dans le département musique (Licence Musique et nouvelles technologies) et le département Arts Plastiques (Licence professionnelle Métier de l'édition, Conception graphique multimédia et le master professionnel création et management multimédia) créant ainsi un axe de formation et de recherche complet dédié aux arts numériques presque unique en France et contribuant à faire du pôle Art un pôle d'excellence reconnu au niveau de l'université Rennes 2 et au niveau national.

Certification suivante : [Création Numérique](#)